

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 5 juillet 2021</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 29 JUIN 2021 DATE D’AFFICHAGE : 30 JUIN 2021</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 12 Nombre de Conseillers votants : 16</p>
---	--

L’an deux mil vingt et un, le **lundi 5 Juillet**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Yves LINGER).

Présents : Monsieur Thierry GUYON, Mesdames Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Éric ROULIER), ayant pouvoir de voter au nom de Madame Estelle HERVY), Chantal LEYE, Monsieur Rémy CHATTON, adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Mesdames Anne-Gwenn ALEXANDRE, Monique TATTEVIN, Monsieur Gilles CHASSIER, Madame Caroline THOBIE (ayant pouvoir de voter au nom de Madame Bernadette BROSSEAU), et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Pouvoirs : Monsieur Éric ROULIER a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT, Madame Estelle HERVY a donné pouvoir à Mme Catherine FOUCAULT, Monsieur Yves LINGER a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BERNARD, Madame Bernadette BROSSEAU a donné pouvoir à Madame Caroline THOBIE

Absents excusés : Messieurs Éric ROULIER, Yves LINGER, Mmes Bernadette BROSSEAU, Estelle HERVY

M. Rémy CHATTON a été élu secrétaire de séance.

PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D’URBANISME

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le Plan Local d’Urbanisme a été approuvé par délibération du 15 juin 2012. Afin de faire évoluer le document d’urbanisme de la commune pour l’adapter aux évolutions réglementaires, pour permettre la réalisation de certains projets ou encore pour rationaliser son application, deux modifications ont été réalisées et approuvées le 21 octobre 2013 et le 2 octobre 2017.

Monsieur le Maire explique qu’il convient de procéder à une nouvelle modification du document d’urbanisme communal ayant pour objet des ajustements réglementaires sur le règlement écrit ;

Le projet de la modification sera notifié aux Personnes Publiques Associées et soumis à enquête publique du 9 août 2021 au 16 septembre 2021.

A l’issue de l’enquête publique, le projet de modification, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Le Conseil Municipal se prononce à l’unanimité pour

- Engager une procédure de modification N°3 – modification classique du Plan Local d’Urbanisme.
- Notifier au Préfet et aux Personnes Publiques Associées (PPA) pour avis avant le début de l’enquête publique conformément aux dispositions du code de l’urbanisme.
- Procéder à une enquête publique du 9 août 2021 au 16 septembre 2021.
- A l’issue de l’enquête publique, approuver, par délibération, le projet de modification, éventuellement amendé pour tenir compte des avis des PPA, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Reçu au contrôle de légalité

le 06/07/2021

Publié ou notifié

le 06/07/2021

Le Maire,

Jean-Pierre BERNARD
Maire





Département de LOIRE-ATLANTIQUE
Commune de MESQUER

ARRETE

**Portant sur l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique
Pour le projet de modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme**

Le Maire de la Ville de MESQUER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 153-41 et suivants,
VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants,
VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Loi ALUR),
VU le plan local d'urbanisme de Mesquer en vigueur approuvé le 15 juin 2012 et modifié le 21 octobre 2013,
VU la notification du projet aux personnes intéressées suivant l'article L153-40 du code de l'urbanisme,
VU l'ordonnance du Président du Tribunal Administratif de Nantes en date du 27 mai 2021, n° E21000065/44, désignant Mr Michel MONIER en qualité de commissaire-enquêteur.

ARRETE

Article 1^{er} Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification N°3 du PLU portant sur **l'évolution et la modification du règlement du PLU avec les objectifs suivants :**

- – **Clarification de certaines imprécisions de la règle écrite,**
- – **Renforcement de la protection de la frange littorale, des boisements et du patrimoine bâti (Bois de Quimiac),**
- – **Mise en compatibilité du PLU avec le SCOT,**
- – **Occupation autorisée en zone 1AU,**
- – **Sécurité des accès aux habitations.**

L'enquête publique se déroulera en mairie du 9 août 2021 à 9h au 16 septembre 2021 à 17h inclus.

Article 2 Par ordonnance du 27 mai 2021 n°E21000065/44, le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné pour conduire cette enquête publique, Monsieur Michel MONIER, chargé de mission en agence d'urbanisme et administrateur territorial retraité, en qualité de Commissaire Enquêteur.

Article 3 Le public pourra prendre connaissance du dossier en mairie, au service Accueil, aux jours et heures habituels d'ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h ; mercredi et samedi: de 9h à 12h . Le public pourra formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Article 4 Le dossier pourra également être consulté sur le site internet de la Ville de Mesquer (www.mesquerquimiac.fr) dans la rubrique « actualités ». Le public pourra formuler ses observations par voie électronique à l'adresse de messagerie : modificationplu3@mesquerquimiac.fr
Les courriels seront intégrés au registre papier après visa du commissaire-enquêteur.

Article 5 Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente.

Article 6 Le Commissaire Enquêteur recevra sans rendez-vous le public en mairie (salle du conseil municipal) pendant la période de l'enquête publique, aux lieux, jours et heures ci-dessous énoncés :

- lundi 9 août de 9h à 12h
- vendredi 27 août de 13h30 à 17h
- jeudi 16 septembre de 13h30 à 17h

Toutefois les personnes qui souhaitent prendre rendez-vous pour l'une de ces permanences sont invitées à contacter le service urbanisme de la Mairie au 02 40 42 51 15.

Article 7 Le public pourra également adresser ses observations écrites au Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur – enquête publique pour le projet de modification N°3 du plan local d'urbanisme– Hôtel de Ville – Place de l'Hôtel BP 43014 44357 MESQUER CEDEX. Les courriers transmis seront annexés au registre d'enquête.

Article 8 A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1^{er} du présent arrêté, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur, assorti, le cas échéant des documents et courriers émanant du public.

Le Commissaire-Enquêteur communiquera, sous huitaine, le procès-verbal de synthèse au maire de MESQUER qui disposera d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire-Enquêteur transmettra dans le délai d'un mois après la clôture de l'enquête au Maire de MESQUER et au Président du Tribunal Administratif de Nantes le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Article 9 Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur en mairie de Mesquer, au service Accueil, aux jours et heures habituels d'ouverture (mentionnés à l'article 3 du présent arrêté) ou sur le site internet de la commune : www.mesquerquimiac.fr. Les documents seront consultables pendant un an à compter de leur remise par le Commissaire Enquêteur.

Article 10 Un avis d'information au public sera publié, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux suivants :

- Ouest France (diffusion 44)
- Presse-Océan (diffusion 44)

Cet avis sera également affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune. Le public sera également informé par des affiches apposées en différents emplacements sur la commune et une insertion sera faite dans le bulletin d'information municipale.

Article 11 A l'issue de l'enquête et en fonction des remarques apportées pendant l'enquête, la commune pourra soit renoncer à la modification, soit procéder à l'approbation de la modification du PLU telle que présentée à l'enquête ou en prenant en compte certaines remarques.

Article 12 Toute information relative à cette enquête publique pourra être demandée auprès du service Urbanisme de la Ville de Mesquer.

Le projet de modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête publique a été élaboré par la commune de MESQUER dont le siège se situe Place de l'Hôtel 44420 MESQUER.

La commune est représentée par Monsieur Philippe ROHOU, en charge de l'urbanisme et des travaux.

Article 13 Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 14 Le présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet du département de Loire-Atlantique
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes
- Monsieur le Commissaire-Enquêteur désigné

Fait à MESQUER, le 17 juin 2021
Jean-Pierre BERNARD
Maire et Conseiller Départemental





De la part de : **Charlène GAILLARD**

DESTINATAIRE : **COMMUNE DE MESQUER**

Stéphanie BIVAUD

Date et heure d'envoi : 28/06/2021 11:31:28

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **72589767**

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€, représentée par son Directeur Olivier COLIN , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE MESQUER

PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANIS

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

OUEST-FRANCE

LOIRE ATLANTIQUE

Le **23/07/2021**

L'ECHO DE LA PRESQU'ILE

LOIRE ATLANTIQUE

Le **23/07/2021**

Olivier COLIN

Directeur



De la part de : **Charlène GAILLARD**

DESTINATAIRE : **COMMUNE DE MESQUER**

Stéphanie BIVAUD

Date et heure d'envoi : 28/06/2021 11:33:08

Votre référence :

Nombre de pages transmises : 1 (dont celle-ci)

Numéro d'ordre : **72589771**

ATTESTATION DE PARUTION

(sous réserve d'incidents techniques)

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital 480 000€, représentée par son Directeur Olivier COLIN , déclarons avoir reçu ce jour le texte d'une annonce légale concernant :

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE MESQUER

PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANIS

Cette annonce paraîtra sur le(s) support(s) et à(ux) la date(s) indiquée(s) ci-dessous :

OUEST-FRANCE

LOIRE ATLANTIQUE

Le 13/08/2021

L'ECHO DE LA PRESQU'ILE

LOIRE ATLANTIQUE

Le 13/08/2021

Olivier COLIN

Directeur

L'ENQUETE SE DEROULERA EN MAIRIE DE MESQUER

DU 9 AOUT 2021 AU 16 SEPTEMBRE 2021 inclus

Pendant les jours et heures habituels d'ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, et mercredi et samedi de 9h à 12h.

Le dossier du projet de modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme sera déposé à l'accueil de la Mairie pendant la durée de l'enquête. Cette modification N°3 du plan local d'urbanisme de la Commune de Mesquer portant sur l'évolution et la modification du règlement du PLU avec notamment les objectifs suivants :

- Clarification de certaines imprécisions de la règle écrite,
- Renforcement de la protection de la frange littorale, des boisements et du patrimoine bâti (Bois de Quimiac),
- Mise en compatibilité du PLU avec le SCOT,
- Occupation autorisée en zone 1AU,
- Sécurité des accès aux habitations.

Le dossier sera consultable sur le site internet de la Ville de Mesquer (rubrique « actualités ») : www.mesquerquimiac.fr

Le Commissaire Enquêteur recevra en Mairie, dans la salle du conseil, les jours et heures suivants :

- Le lundi 9 août 2021 de 9 h à 12 h
- Le vendredi 27 août 2021 de 13h30 h à 17 h
- Le jeudi 16 septembre 2021 de 13h30 h à 17 h

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification N°3 pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : M. le Commissaire Enquêteur – Enquête Publique sur le projet de Modification N°3 du PLU de Mesquer, Hôtel de Ville, Place de l'Hôtel, BP 43014, 44357 Mesquer Cedex, ou à l'adresse électronique suivante : modificationplu3@mesquerquimiac.fr

Toute information relative à cette enquête publique pourra être demandée auprès du service Urbanisme de la Ville de Mesquer. Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès leur transmission en mairie, pendant un an.

Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du Commissaire Enquêteur, l'approbation du Plan Local d'Urbanisme modifié pourra être décidée par le Conseil Municipal.

Le Maire
Jean-Pierre BERNARD





COMMUNE DE MESQUER

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Cette modification de PLU a pour objectif de faire évoluer certains aspects réglementaires.

Par arrêté du 17 juin 2021, le Maire de la Ville de Mesquer a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le **projet de modification N°3 du Plan Local d'Urbanisme** approuvé le 15 juin 2012 et modifié le 21 octobre 2013 et 2 octobre 2017.

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif de Nantes a désigné M. Michel MONIER, chargé de mission en agence d'urbanisme et administrateur territorial retraité, en qualité de Commissaire Enquêteur.

LISTE DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES (PPA) et PERSONNES PUBLIQUES CONSULTEES (PPC)

Par courrier en date du 6 juillet 2021

titre ADRESSE	titre	NOM	ADRESSE	COMPLEMENT ADRESSE	CODE POS	COMMUNE
Monsieur le Directeur	Monsieur le Préfet	D.D.T.M de Loire Atlantique - PREFECTURE	Service Aménagement Durable	10, bd Gaston Serpette BP 536	44036	NANTES CEDEX 1
Monsieur le Directeur	Monsieur le Directeur	DDTM - Réseau territorial Ouest	9 boulevard de Verdun	BP 424	44616	SAINT NAZAIRE CEDEX
Monsieur le Directeur	Monsieur le Directeur	Direction Régionale des Affaires Culturelles	1 r Stanislas Baudry	BP 63518	44000	NANTES
Madame la Directrice	Madame la Directrice	D.R.E.A.L	5 rue Françoise Giroud	CS 16326	44263	NANTES CEDEX 1
Monsieur le Directeur	Monsieur le Directeur	LA DIRM	2 boulevard Allard		44100	NANTES
Monsieur le Directeur	Monsieur le Directeur	L'ARS	CS 56233		44262	NANTES CEDEX 2
Monsieur le Président du	Monsieur le Président	Conseil Régional des Pays de la Loire	1 rue de la Loire		44966	NANTES CEDEX 9
Monsieur le Président du	Monsieur le Président	Conseil Départemental de Loire Atlantique	3 quai Ceineray	CS 94109	44041	NANTES CEDEX 1
Monsieur le Président de	Monsieur le Président	CAP ATLANTIQUE		BP 64	44503	LA BAULE CEDEX
Monsieur le Président de	Monsieur le Président	PARC NATUREL REGIONAL DE BRIERE	Ile de Fédrun	214 rue Chef de l'Ile	44720	SAINT JOACHIM
Monsieur le Président de la	Monsieur le Président	Chambre d'Agriculture	Rue Pierre Adolphe Bobierre	La Géraudière	44939	NANTES CEDEX 9
Monsieur le Président de la	Monsieur le Président	Chambre de Commerce et d'Industrie	16, quai Ernest Renaud	BP 90517	44105	NANTES CEDEX 4
Monsieur le Président de la	Monsieur le Président	Chambre des Métiers et de l'Artisanat	5 allée des Liards	BP 18129	44981	STE LUCE SUR LOIRE
Monsieur le Président de la	Monsieur le Président	Section Régionale de la Conchyliculture de Br	ZA Porte Océane	7, rue du Danemark	56400	AURAY CEDEX
Monsieur le Président	Monsieur le Président	Chambre Régionale de la Propriété Forestière	36, avenue de la Bouvardière		44800	ST HERBLAIN
Monsieur le Président	Monsieur le Président	Association des Amis des Sites	Mairie		44420	MESQUER
Monsieur le Président	Monsieur le Président	Union des Propriétaires de Mesquer-Quimiac	BP 15337		44353	GUERANDE CEDEX
Monsieur le Maire	Monsieur le Maire	Mairie de la Turballe	10 rue Fontaine		44420	LA TURBALLE
Monsieur le Maire	Monsieur le Maire	Mairie de Saint Molf	Rue des Epis		44350	SAINT MOLF
Monsieur le Maire	Monsieur le Maire	Mairie de Piriac sur Mer	3 rue du Calvaire		44420	PIRIAC SUR MER

EXTRAIT DU SITE INTERNET DE LA MAIRE DE MESQUER



Actualités Vie municipale Vos formalités Vie quotidienne Enfance Jeunesse Sortir à Mesquer Culture et animations

SUIVRE: [Facebook] [Twitter]

SITE OFFICIEL DE LA MAIRIE DE MESQUER-QUIMIAc SITE

Rechercher... Rechercher

NOUS CONTACTER
TÉL. 02 40 42 51 15
mairie@mesquerquimiac.fr

Mesquer
2 juillet 2021
Aujourd'hui

Maintenant
20°C

Sam 19°C
Dim 18°C
Lun 18°C

**AVIS D'OUVERTURE
D'ENQUÊTE PUBLIQUE**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ACTUALITÉS 30 JUIN 2021

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE – PROJET DE MODIFICATION N°3 DU
PLAN LOCAL D'URBANISME**

Du 9 août au 16 septembre 2021 inclus Permanences de M. le Commissaire-Enquêteur en Mairie de Mesquer : • Lundi 9 août de 9h à 12h •
Vendredi 27 août de 13h30 à 17h • Jeudi 16...

Ci-dessous le lien vers l'actualité du site internet

<https://www.mesquer-quimiac.fr/2021/06/30/avis-denquete-publique-projet-de-modification-n3-du-plan-local-durbanisme/>

LE PARC D'ACTIVITÉS DE KERGOULINET COMMENCE SON LIFTING À COMPTER DE SEPTEMBRE

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence « développement économique », CAP Atlantique engagera à compter de septembre prochain des travaux de requalification du parc d'activités de Kergoulinet.

Après une concertation initiée fin 2020 avec les entreprises du parc et la mairie de Mesquer, ces travaux, qui ont pour objectif de donner une image attractive du parc et d'améliorer l'ensemble de ses fonctionnalités, vont s'échelonner en fonction des aléas jusqu'à cette fin d'année. Il s'agit notamment d'assurer la fluidité et la sécurité des différents modes de déplacement, d'organiser le stationnement, de garantir la qualité des usages, ainsi que l'intégration urbaine et paysagère du site.

Trois points majeurs ont guidé l'élaboration de ce projet :

- Le maintien d'une noue pour les eaux de voirie afin de ne pas modifier le régime actuel de gestion des eaux pluviales, l'objectif étant de limiter l'imperméabilisation des sols afin de ne pas impacter le milieu environnant.

- La création des cheminements dédiés aux piétons et conformes aux normes d'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Actuellement, il n'y a pas de trottoirs et les accotements servent au stationnement.

- L'organisation du stationnement afin de garantir la sécurité de usagers, tout en maintenant la voie de circulation dans son emprise existante.

Une signalétique d'entrée de parc sous forme d'un totem et d'un plan d'information répertoriant les entreprises implantées ainsi que le renouvellement de l'éclairage public viendront également compléter ces aménagements.

L'enveloppe financière allouée à ces travaux est d'environ 335 000 € TTC. L'opération est financée à hauteur d'un tiers par la Région Pays de la Loire, les deux tiers restant par le budget général de la Communauté d'agglomération.



> Contact : Direction du Développement économique
02 51 75 77 88

LA COMMUNE LANCE UNE PROCÉDURE DE MODIFICATION DU PLU

Le Plan Local d'Urbanisme est un document d'urbanisme qui permet de gérer et réglementer le droit du sol, d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...).

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé le 15 juin 2012 lequel a fait l'objet de deux modifications approuvées en 2013 et 2017.

La commune lance une procédure de modification de son PLU, dans l'objectif de faire évoluer certains aspects règlementaires portant sur :

- La clarification de certaines imprécisions,
- Le renforcement de la protection de la frange littorale, des boisements et du patrimoine bâti (Bois de Quimiac),
- La mise en compatibilité du PLU avec le SCOT,
- L'occupation autorisée en zone 1AU,
- La sécurité des accès aux habitations.

Cette modification « technique » ne fait pas évoluer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Le projet de cette modification N°3 sera soumis à enquête publique du 9 août au 16 septembre 2021 inclus en Mairie de Mesquer.

Le commissaire enquêteur désigné recevra le public les :

- 9 août de 9 h à 12 h,
- 27 août de 13 h 30 à 17 h
- 16 septembre de 13 h 30 à 17 h.

À l'issue de l'enquête publique, le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis au Conseil Municipal pour approbation.

